

**Délibération CA 2017/09/26 – 25**

Point 28 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DU RATTACHEMENT DE LA « COMMISSION CULTURES » DE L'UNIVERSITÉ**

*Document transmis aux Administrateurs*

En raison des compétences de la Commission, il est proposé de placer cet organe auprès du seul Conseil de la Vie Universitaire (et non plus auprès du CVU et du Conseil d'Administration) et d'en faire dès lors un « comité » au sens de l'article 10 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine.

Ce changement de rattachement et de statut suppose de mettre fin à la décision n°31 du CA du 27 mai 2014 portant création de la commission CultureS.

*Nota* : le CVU du 11 septembre 2017 a procédé à l'unanimité à la création du comité CultureS et désigné ses représentants.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la transformation de la « Commission CultureS » du Conseil d'Administration en « comité CultureS » du Conseil de la Vie Universitaire de l'Université de Lorraine.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	21
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 28 septembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017

**Délibération CA 2017/09/26 – 26**

Point 29 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DU CHAPITRE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE RELATIF AU COMITE ELECTORAL CONSULTATIF**
*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 25

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la modification du chapitre 9 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine relatif au Comité Électoral Consultatif, étant entendu qu'avant la fin de l'année 2017, un dialogue avec les organisations syndicales présentes à l'Université de Lorraine conduira à fixer les modalités de leur représentation au Conseil Électoral Consultatif.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>3</b>

Fait le 28 septembre 2017


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

**Publicité et modalités de recours :**

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : **affichée le 29 SEP. 2017**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : **mise en ligne sur l'intranet le 28 SEP. 2017**
- **transmission au Recteur Chancelier des Universités le 29 SEP. 2017**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

**Délibérations CA 2017/09/26 – 27 à 30**

Les points 30 à 33 de l'ordre du jour font l'objet d'un vote groupé.

Point 30 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DES STATUTS DE L'IUT DE METZ**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 26

Objet et étendue des modifications statutaires présentées, à l'initiative de la composante :

- ⇒ application du « schéma-type » commun aux IUT de l'UL : format et présentation harmonisés et partagés au sein du collégium Technologie,
- ⇒ mise à jour réglementaire ou des références réglementaires : prise en compte de la codification du décret 84-1004 relatif aux IUT aux articles D643-59 à D643-61 ainsi qu'aux articles D713-1 à D713-4 du code de l'éducation ;
- ⇒ composition du conseil : respect des proportions légales et réglementaires des articles L713-9, L719-3 (droit commun des instituts et des écoles), D 713-1, D713-2 du code de l'éducation (règles spéciales applicables aux IUT) :
  - le nombre des personnalités extérieures est rendu pair et répond aux exigences réglementaires en matière de catégories ;
  - le nombre de sièges réservés aux enseignants-chercheurs (EC) doit être égal au moins au tiers des sièges attribués aux personnels enseignants ; celui des chargés d'enseignement doit être au plus égal à ce tiers ;
  - les collèges électoraux des personnels enseignants sont au nombre de 4 : Professeurs et assimilés, autres EC, autres enseignants, chargés d'enseignement,
  - le nombre des représentants des personnels BIATSS est diminué d'une unité (4 au lieu de 5).
- ⇒ compétences spécifiques des conseils d'IUT : aménagement d'emploi du temps et adoption des modalités de contrôle des connaissances des DUT, affectation des bacheliers technologiques et professionnels dans les IUT ;
- ⇒ ajout de l'autorité « directeur adjoint » afin de faciliter le fonctionnement de l'institut ;
- ⇒ ajout d'un organe chargé d'examiner les questions relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail (à défaut, le conseil d'institut en tient lieu).

**Délibération CA 2017 09 26 – 27**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des statuts de l'IUT de Metz.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 31 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DE GEOLOGIE - ENSG (COMPOSITION DU CONSEIL)**
*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 27

L'école saisit les instances de l'Université d'une réorganisation de son conseil (article 9), adaptée à ses besoins et à son fonctionnement, afin que les actes électoraux en vue du scrutin du 21 novembre 2017 prennent en compte la nouvelle répartition des sièges d'élus.

**Délibération CA 2017 09 26 – 28**
**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification des statuts de l'École Nationale Supérieure de Géologie - ENSG (composition du conseil).

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017


 Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 32 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE SCIENTIFIQUE MATIERE, MATERIAUX, METALLURGIE, MECANIQUE - M4 (AFFECTATION DES SIEGES AU CONSEIL)**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 28

Il s'agit de tirer les conséquences des restructurations de ces UMR sur l'affectation des sièges par laboratoire dans le conseil du Pôle Scientifique M4.

**Délibération CA 2017 09 26 – 29**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la modification du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Matière, Matériaux, Métallurgie, Mécanique - M4 (affectation des sièges au conseil), avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	20
Représentés	5
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 28 septembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

Point 33 de l'Ordre du Jour :

**MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE SCIENTIFIQUE CHIMIE ET PHYSIQUE MOLECULAIRE - CPM**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 29

En raison du prochain changement de périmètre du SRS MC - Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes - (entraînant la fin de son existence sous son statut actuel), la décision du Conseil d'Administration porte sur la création du Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques - LPCT en tant qu'unité de l'Établissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, regroupée dans le pôle scientifique CPM, conformément à l'avis du conseil du pôle.

Elle porte également :

- sur les modifications du Règlement Intérieur du pôle qui découlent notamment de cette création,
- sur la modification de l'annexe 5 du Règlement Intérieur de l'Université de Lorraine listant les Pôles Scientifiques et leurs composantes.

**Délibération CA 2017 09 26 – 30**

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les modifications du Règlement Intérieur du Pôle Scientifique Chimie et Physique Moléculaire – CPM, avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	5
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>25</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017

Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017**

**Délibération CA 2017/09/26 – 31**

Point 34 de l'Ordre du Jour :

**DESIGNATION DE MEMBRES PERMANENTS APPELES A SIEGER A LA « COMMISSION STRATEGIE NUMERIQUE » (SUR PROPOSITION DU PRESIDENT, APRES CONSULTATION DU DIRECTOIRE)**

*Document transmis aux Administrateurs*

**Délibération :**

Sur proposition du Président, après consultation du Directoire, les membres du Conseil d'Administration désignent à l'unanimité les membres permanents suivants, appelés à siéger à la « Commission Stratégie Numérique » :

- ❖ 3 directeurs de composante de formation représentant les différents secteurs d'enseignement, avec une composante sur le site de Nancy, une sur le site de Metz, et une sur un autre site
  - **Stéphane FLAMENT**, doyen de la Faculté des Sciences et Technologies de Nancy – Collégium Sciences et Technologies
  - **Florent ROEMER**, doyen de la Faculté de Droit Économie et Administrations de Metz – Collégium Droit Économie Gestion
  - **Olivier CASPARY**, directeur de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges – Collégium Technologie
- ❖ 2 directeurs de laboratoire, un sur le site de Nancy et un sur le site de Metz
  - **Jacques PIRONON**, directeur du laboratoire GéoRessources de Nancy – Pôle Scientifique OTELo
  - **Jacques WALTER**, directeur du CREM de Metz – Pôle Scientifique CLCS

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	21
Présents	18
Représentés	3
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017**

**Délibération CA 2017/09/26 – 32**

Point 35 de l'Ordre du Jour :

**CREATION EX NIHILO D'UNITES DE RECHERCHE – CONTRACTUALISATION 2018-2022**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 30

**Délibération :**

Dans le cadre de la contractualisation 2018-2022, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la création des Unités de Recherche suivantes, conformément aux propositions des conseils des pôles scientifiques concernés, assortie des conditions suivantes :

**Création**

- Laboratoire de Physique et Chimie Théorique (LPCT - CPM).  
Probablement une UMR CNRS/INC (origine : SRSMC, IJL CRM2 et LCP-A2MC)

**Création**

- Laboratoire Lorrain de Chimie moléculaire (L2CM - CPM).  
Probablement une UMR CNRS/INC (origine : SRSMC)

**Création avec révision de la trajectoire à mi-parcours**

- Composés ALimentaires : Biofonctionnalités et risques NeurOTOXiques (CALBINOTOX - A2F)  
EA avec intérêt INRA (USC à terme). Projet issu d'un groupe de l'URAFPA

**Création avec révision de la trajectoire à mi-parcours**

- Laboratoire Lorrain de Psychologie et de Neurosciences de la dynamique des comportements (2LPN - CLCS)  
Projet d'EA issu d'un groupe d'INTERPSY et d'un groupe du LCOMS

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	20
Représentés	4
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017**



**Délibération CA 2017/09/26 – 33**

Point 36 de l'Ordre du Jour :

**APPEL A PROJETS REGION 2017 : DEMANDES DE SOUTIEN AUX JEUNES CHERCHEURS ET CHERCHEURS DE TRES HAUT NIVEAU**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 31

Le Conseil d'Administration arrête la liste des candidatures de l'Université de Lorraine au titre du soutien aux jeunes chercheurs et chercheurs de très haut niveau.

Le règlement de l'appel à projets dispose que les propositions validées et priorisées par les universités sont transmises à la Région Grand Est.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la liste des candidatures de l'Université de Lorraine au titre du soutien aux jeunes chercheurs et chercheurs de très haut niveau, dans le cadre de l'Appel à Projets 2017 de la Région.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	20
Représentés	4
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017



Le Président  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017**

**Délibération CA 2017/09/26 – 34**

Point 37 de l'Ordre du Jour :

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC UNIVERSITAIRE - ÉVOLUTIONS APORTEES AUX INDICES DE REFERENCE POUR L'ACTUALISATION ANNUELLE DES TARIFS RELEVANT DE L'INFRASTRUCTURE IMMOBILIERE**

*Document transmis aux Administrateurs*

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité :

1. la modification de l'indice de référence utilisé pour l'actualisation annuelle du tarif attaché au poste de charges « fluides » (eau, chauffage, électricité) ;

La série de l'indice de référence utilisé pour l'actualisation annuelle du tarif du poste de charges « fluides » (eau, chauffage, électricité) étant arrêtée depuis décembre 2015, il convient d'y substituer un nouvel indice de référence (cf. tableau ci-dessous).

	Nom de l'indice et identifiant	Valeur de l'indice de départ (dernière valeur connue à la date de séance du CA du 12 novembre 2013)
Ancien indice de référence validé par le Conseil d'administration de l'UL en séance du 17 mars 2015 (série arrêtée en décembre 2015)	Indice des prix à la consommation – Base 1998 : Nomenclature COICOP : 04. – Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles – Identifiant : 000638557 (série arrêtée)	Novembre 2013 : 150,43
Proposition du nouvel indice de référence et de la valeur de départ de l'indice	Indice des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop : 04 – Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles - Identifiant : 001763529	Novembre 2013 : 98,50

2. l'ajout d'un indice de référence pour l'actualisation annuelle des tarifs attachés au poste de charges « Gros entretien renouvellement » (GER).

En séance du 8 novembre 2016, le Conseil d'administration de l'UL a validé l'intégration à la grille tarifaire de deux tarifs spécifiques (tarif garantie partielle et tarif garantie totale) attachés au poste de charges « Gros entretien renouvellement ». A ce jour, aucun indice de référence n'est attribué à ce poste de charges pour son actualisation annuelle, il est donc proposé d'y associer l'indice suivant :

Intitulé du poste de charges	Indice de référence	Valeur de l'indice de départ (dernière valeur connue à la date de séance du CA du 8 novembre 2016)
Gros entretien renouvellement (garantie totale et garantie partielle)	Index du bâtiment – BT01 – Tous corps d'état – Base 2010 – Identifiant : 001710986	Juillet 2016 : 104,5 (date de publication au J.O. : 13/10/2016).

Ces deux tarifs (garantie partielle et garantie totale) du poste de charges « GER » seront actualisés annuellement selon la formule suivante :

$$R_n = [R_0 \times (I_n / I_0)]$$

**R<sub>0</sub>** : montant du tarif voté par le Conseil d'administration en séance du 8 novembre 2016

**R<sub>n</sub>** : montant du tarif actualisé

**I<sub>0</sub>** : valeur de l'indice à la date de délibération du Conseil d'administration du 8 novembre 2016

**I<sub>n</sub>** : dernière valeur connue de l'indice à la date de réactualisation

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
<i>Présents</i>	20
<i>Représentés</i>	4
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>24</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 28 septembre 2017



Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

• **Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017**

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **26 SEPTEMBRE 2017**

**Délibération CA 2017/09/26 – 35**

Point 38 de l'Ordre du Jour :

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISATIONS ETUDIANTES AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE DES ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE) – 4<sup>EME</sup> TRANCHE DE 2017**

*Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 32

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'attribution de subventions aux associations et aux organisations étudiantes au titre du fonds de solidarité des et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) – 4<sup>eme</sup> tranche de 2017.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	20
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 28 septembre 2017



Le Président ★  
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017

**Délibération CA 2017/09/26 – 36**

Point 39 de l'Ordre du Jour :

**VERSEMENT D'UN DON A LA LIGUE CONTRE LE CANCER***Document transmis aux Administrateurs***Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le versement d'un don à la Ligue contre le Cancer par l'ED SJPEG, d'un montant maximum de 400 €.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	24
Présents	20
Représentés	4
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	24
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 28 septembre 2017

Le Président  
Pierre MUTZENHARDT• **Transmis au Recteur Chancelier le 29 SEP. 2017**